

SYNTHESE

de la

9ème Table ronde de la FFAT avec les organismes de formation en art thérapie et les associations nationales/internationales des arts-thérapeutes

Samedi 17 septembre 2016

Maison des Associations de 14^{ème} arr. de Paris

Présents: Klein Jean-Pierre (INECAT), Zwingmann Christine (SFDT), Eckstein Kerstin (INFIPP), Servièrre Emmanuelle (FFAT), Katz-Mazilu Irina (FFAT), Dumez Brigitte (FFAT et SFDT), Pisano M. Gabriela (Les Pinceaux), Lau Barbara (FFAT et AND), Gleize Alain (IRFAT), Roshem Sarah (Université Paris 1), Riverti Patricia (Les Pinceaux), Stone Matho Elizabeth (FFAT), Sudres Jean-Luc (Université Jean Jaurès Toulouse), Jean-Philippe Catonné (SFPE-AT).

Excusés: Frederic Astruc (MAT), Jocelyne Brun (CREAT), Regis Boguais (Université Paris I), Nathalie Beylot-Layens (Les Art-Thérapeutes de Pennarbed), Olivier Saint-Pierre (Schème), Sandrine Pitarque et Vincenzo Puxxedu (Université Paris 5 et Paris 3), Laurence Bosi (Médecins de l'imaginaire), Dominique Sens (Université Paris 5 et Paris 3).

15 présents et 10 excusés.

Secrétaire de séance : Barbara Lau.

La réunion est ouverte à 14h.

Cette Table ronde est destinée à fédérer les arts-thérapeutes.

- I. **Tour de table avec présentation et attentes** : chaque participant se présente et précise ses attentes par rapport à cette réunion.
 - Quelle est la situation actuelle de l'art-thérapie en France ?
 - Ou est la place de l'art-thérapie entre la clinique, le social, l'éducatif ? La nécessité d'éviter d'être assimilés aux professions du « bien-être ». L'art-thérapie est une profession du « soin »
 - Importance de se relier à la création artistique.

- II. **Travail réalisé depuis l'année dernière par la FFAT et débats en Table ronde:**

1. **Réflexions** sur un contact pour la reconnaissance professionnelle ; participation à la réunion de concertation de la CNPL (Chambre Nationale des Professions Libérales).

Débat : Une nouvelle loi votée en août 2016 supprime la possibilité de contacter les Ministères par les syndicats ou associations directement. Il reste le contact auprès du député responsable de la Commission nationale de la santé mentale à l'Assemblée nationale.



Il est important de définir nos demandes : quel niveau de reconnaissance souhaite-t-on ?

La FFAT demande une reconnaissance au niveau 1 (Master) et non pas niveau 3 (Licence) dans l'échelle universitaire ; alors que la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle a déjà accordé le niveau 2. Un échange s'ensuit sur les avantages et inconvénients de chaque proposition.

2. Lettres adressées aux présidents de l'Université Paris 5, dont le master est encore remis en cause en 2018 ;

Un débat s'ensuit sur la pertinence du changement d'intitulé du Master de l'Université Paris 5 en « Création artistique avec options de spécialisation en arts thérapies » et la pertinence d'un Doctorat pour une spécialité qui n'existe pas dans la nomenclature ;

La position de la FFAT : malgré leurs limites, ce Master et ce Doctorat ont le mérite d'exister et doivent être soutenus. Leur existence permet de viser un niveau académique et de recherche supérieur.

3. Travail de communication par des articles de presse sur l'art-thérapie. Le dernier en date, pour France Dimanche, vise un très large public.

Débat : Récemment, les publications spécialisées ou grand public se sont multipliées. La mode des coloriages semble se tarir.

4. Décision du Conseil d'administration de la FFAT de donner une dimension internationale aux colloques annuels afin d'incarner sa vision fédérative européenne. Cette année le pays invité ce sera la Grèce.

Débat : Cette évolution rencontre l'approbation des adhérents de la FFAT. La Fédération participe avec un groupe de 3 membres à la mise en place d'une fédération européenne des art-thérapeutes plasticiens.

La dimension internationale devrait donner plus de poids aux démarches de reconnaissance de la profession, puisque dans plusieurs pays européens l'art-thérapie est reconnue et réglementée au niveau 1 /Master, avec des Doctorats.

5. Projet Red Pencil : sur une initiative internationale de Red Pencil (organisation humanitaire), un projet est en cours pour la création d'une prise en charge art-thérapeutique en direction des victimes directes et indirectes des attentats de Paris (dans un premier temps). Ce projet est soutenu par la FFAT, en collaboration avec l'INECAT.

6. Travail sur la recherche avec le processus de mise en place d'un groupe de recherche, en collaboration avec SHS (Sciences Humaines et Santé, association de médecins, sociologues et anthropologues) et le laboratoire de recherche de l'Université Paris 5.

Un débat s'ensuit sur la définition d'une recherche en art-thérapie : évaluation quantitative,





Association loi 1901

qualitative, le cas unique, la définition des preuves scientifiques dans les sciences humaines, y compris la médecine.

III. **Conclusion de la Table ronde :**

La FFAT revient avec sa proposition de la création d'un collectif destiné à accomplir les démarches nécessaires en faveur de la reconnaissance officielle de la profession en France.

Cette proposition est accueillie favorablement.

Une synthèse de cette 9^{ème} table ronde sera diffusée par le Conseil d'administration à tous les adhérents de la FFAT ainsi qu'à tous les acteurs de l'art-thérapie (organismes de formation, associations nationales et internationales ayant exprimé leur intérêt).

La réunion est levée à 18h.



Ffat Fédération Française
des Art-thérapeutes

Association loi 1901 - Siret : 518 180 310 00022 - Siège social : 19, rue Brézin 75014 PARIS, France
tél. : +33(0)6 78 24 17 77 - mail : contact@ffat-federation.org - site : www.ffat-federation.org